

conseillers de ville et les notables étrangers, une approbation solennelle est donnée aux premiers statuts de l'*Aumône générale* (14).

« Au nom de Dieu, *amen*. Sachent tous que pour ce qu'il y a présentement grand nombre de pauvres, tant malades que valides, petits enfants *cryans* et *huant* de faim et de froid, nuyt et jour par la ville, faisant un merveilleux ennuy par les églises, à la *confusion*, *crève-cœur* et *scandale*, perturbant la dévotion du peuple et pouvant estre cause, en partie, de la peste, laquelle pullulait annuellement en ladicté ville : — Pour ces causes et plusieurs autres, fust proposé de mettre sus une autre aumosne et charité durable, afin de nourrir perpétuellement les pauvres de la ville; en sorte que nécessité ne leur fût plus imposée d'aller mendier çà et là leur vie. »

Et voyez la naïveté de nos pères, se complaisant dans leur bonne action, et disant que « c'était chose très agréable à Dieu, très salutaire, très sainte et *exemplaire* pour les autres villes. »

Ils rêvent déjà de donner un élan à tout le royaume! Ne dirait-on pas de jeunes mères faisant mille projets d'avenir pour leur fils premier-né qui vagit encore dans le berceau ?

Mais les rêves bénis de Dieu se réalisent sur la terre :

« Afin de perpétuer cette œuvre divine, et pour l'exécution et administration d'icelle, furent premièrement élus par toute l'assemblée, huit personnages des plus notables

---

(14) Archives de la Charité, E, 4.